

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 1^{er} décembre 2008
(Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Etaient présents :

Claudine FINE, Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,
Nadine FERRARI, Emile FORM, Hervé MOREAU, Gilles PERLI, Josette PETER,
Liliane PHILIPPE, Michel RICCI, Jean-Paul SALLE, Pierre SALLE

Excusée :

Juliette SABATE ayant donné pouvoir à Liliane PHILIPPE

M. Jean-Paul SALLE a été élu secrétaire de séance.

Le « Dauphiné Libéré » est représenté dans la salle.

Le "Conseil des Anciens" est excusé.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour, une délibération est ajoutée :

N° 25 – Redevance ski de fond : tarifs 2008/2009

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

➊ AFFAIRES FINANCIERES

1) BUDGET « COMMUNE » : DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget « Commune" pour permettre de réaliser divers travaux sur l'année 2008, suite aux intempéries de mai 2008.

Alain FARDELLA apporte quelques précisions sur ces ajustements financiers, et remercie Patrick OLLIER pour son intervention auprès du Ministère de l'Intérieur qui a affecté 47 000 € pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) BUDGET « EAU » : DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget "eau".

Alain FARDELLA apporte des précisions sur l'affectation de 10 000 € supplémentaires au poste 6215. Il s'agit de la valorisation de la main d'œuvre dans le cadre des travaux en régie "chemin des Rules".

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3) TARIFS COMMUNAUX 2009

Le Conseil Municipal arrête les tarifs communaux 2009 et en supprime certains qui n'ont plus lieu d'exister.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4) LOGEMENTS COMMUNAUX : TARIFS

Le Conseil Municipal réactualise les tarifs des logements communaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5) PISCINE : TARIFS

Le Conseil Municipal arrête les nouveaux tarifs de la piscine, à compter du 1^{er} juin 2009.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6) PATINOIRE : TARIFS

Le Conseil Municipal arrête les tarifs de la patinoire à compter du 1^{er} décembre 2009.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7) LOCATION DE SALLES COMMUNALES ET MATERIELS : TARIFS

Le Conseil Municipal arrête les tarifs de location à compter du 1^{er} décembre 2009.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8) REDEVANCE « EAU » : TARIFS ET MODALITES D'APPLICATION

Le Conseil Municipal décide d'arrêter les modalités et les tarifs de facturation pour la redevance "eau" à compter du 1^{er} janvier 2009.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : ATTRIBUTIONS 2008

Le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions pour un montant de 6 500 € (les p'tits loups : 6 000 € - Restos du Cœur 500 €) et accepte les termes de la convention de partenariat "dispositif expérimental micro crèche" à intervenir avec le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le gestionnaire et la Commune de La Salle Les Alpes et/ou la Communauté de Communes du Briançonnais pour la mise en place de la micro-crèche LES P'TITS LOUPS.

ADOPTÉ A LA MAJORITE

UNE VOIX CONTRE M RICCI

Michel RICCI souhaite expliquer son vote, en indiquant qu'il s'agit là "effectivement d'une promesse de campagne mais qu'à partir du moment où une association porte le projet pour lequel une participation financière des parents est demandée, la Commune n'a pas à la financer. Il craint que ce ne soit un engrenage pour la Commune qui se verrait contrainte alors de financer d'autres associations".

Claudine FINE met en avant l'opportunité pour la Commune que ce projet soit mené sous forme associative. Pris en charge en totalité par la Commune, ce projet aurait été plus lourd financièrement.

Elle explique que cette micro-crèche qui a démarré son activité ce 1^{er} décembre avec 7 enfants sur un effectif maximal de 9 est une structure moins onéreuse qui répond à un réel besoin.

Michel RICCI maintient qu'il sera très difficile maintenant de dire "NON" à d'autres structures.

Alain FARDELLA précise qu'un coût de revient par enfant sera calculé afin de pouvoir comparer le fonctionnement de cette structure avec le fonctionnement d'une crèche collective.

Philippe MICHELON conclut en précisant qu'il s'agit là d'un engagement pour 6 mois et que l'engagement de la Commune sera par la suite réajusté en fonction des autres financements sollicités par cette structure.

10) FONDS DE CONCOURS D'INTERET COMMUN – 2008 : PLACE DU ROZE

Le Conseil Municipal sollicite de la Communauté de Communes du Briançonnais, l'attribution d'un Fonds de Concours d'Intérêt Commun, à hauteur de 80 688 €, contribuant au financement de l'aménagement de la place du Rozé, équipement à caractère communal par sa gestion, mais dont l'action rayonne au-delà du territoire de la Commune de La Salle Les Alpes et, dont le coût de l'opération s'élevait à 1 102 500 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11) CRUES MAI 2008 : TRAVAUX D'URGENCE – 2^{EME} TRANCHE DEMANDE

Le Conseil Municipal accepte les travaux pour un montant de 75 476,64 € ainsi que le plan de financement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12) ACQUISITION FONCIERE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Régional l'attribution de la subvention la plus élevée possible pour le financement de cette acquisition foncière, approuve les conditions de subventionnement régional et s'engage à les respecter.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13) TRAVAUX SYLVICOLES DE PROTECTION FORET COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal approuve ce projet et sollicite l'attribution d'aides publiques auprès de la Région, du Département, de l'Etat et de l'Union Européenne (contrat de plan Etat-Région et Plan de Développement Rural National), aux taux les plus élevés possibles.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14) CHAPELLE ST JEAN BAPTISTE : DEMANDE DE SUBVENTIONS - 3^{EME} TRANCHE

Le Conseil Municipal accepte les travaux de restauration de la Chapelle St Jean-Baptiste, 3^{eme} tranche, et sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat et du Département.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15) AMENAGEMENT CARREFOUR DES PONTETS: DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal accepte les travaux d'aménagement d'un carrefour à l'entrée de l'agglomération, côté Briançon, et sollicite de l'Etat et du Département, les subventions les plus élevées possible.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17) OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE SERRE CHEVALIER : APPROBATION DU BUDGET 2009

Le Conseil Municipal accepte le budget prévisionnel 2009 de l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier et la participation de la Commune à ce budget.

ADOPTE A L'UNANIMITE

② ADMINISTRATION GENERALE

18) REPRISE DE TERRAIN NON CONCEDE AU VIEUX CIMETIERE DU BEZ

Le Conseil Municipal décide de la relève systématique de toutes les sépultures en terrain commun dont le délai de rotation est arrivé à expiration.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19) REPRISE DE TERRAIN NON CONCEDE AU VIEUX CIMETIERE DE LA SALLE

Le Conseil Municipal décide de la relève systématique de toutes les sépultures en terrain commun dont le délai de rotation est arrivé à expiration.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

20) REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal fixe la rémunération des agents recenseurs pour le recensement 2009.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

21) SECOURS SUR PISTES : TARIFS 2008/2009

Le Conseil Municipal approuve les tarifs secours sur pistes pour la saison 2008/2009.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

③ URBANISME

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

22) PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

Le Conseil Municipal décide de porter à 10 000 € la participation pour non réalisation d'aires de stationnement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

④ PERSONNEL

23) JOURNEE DE SOLIDARITE

Le Conseil Municipal, suite à la mise en place de la journée de solidarité instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, autorise M. le Maire à mettre en application les modalités énoncées à compter du 1^{er} décembre 2008. Elles seront applicables aux fonctionnaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

24) CREATION DE POSTE

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

25) REDEVANCE SKI DE FOND : TARIFS 2008/2009

Le Conseil Municipal accepte les tarifs et exonérations pour la saison d'hiver 2008/2009.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

⑤ INFORMATION - QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Acquisition par voie de préemption de la parcelle AH 94 située "Dessous le chemin" appartement à M. William STUDER et Mme Irène KARSENTY, au prix de 285 000,00 €.
- Prorogation de location du logement communal immeuble "le Sporting" à Mlle Béatrice BREHARD du 17 octobre 2008 au 16 novembre 2008.
- Signature d'un contrat de location avec Mme Marie-France TRANCHAT pour la location du chalet du lac pour une durée de 5 ans à compter 1^{er} décembre 2008.

- Signature d'un marché de travaux avec M. Olivier PUY, relatif aux travaux d'aménagement du cimetière de la Salle pour le lot chaudronnerie serrurerie pour un montant de 3 894.00 € HT.
- Signature d'un contrat avec la société Bardinal Consultant, relatif au dossier Police de l'eau pour le lotissement des Pontets, pour un montant de 3 647,80 € TTC.
- Signature d'un marché avec la SARL BLANCHARD, relatif aux travaux d'aménagement du cimetière de la Salle pour le lot gros œuvre, pour un montant de 44 613.00 € HT.
- Signature d'un contrat avec M. Patrick CHATELIN, relatif à la mission sécurité et protection de la santé concernant les travaux de reconstruction du pont du Milieu, pour un montant de 2 630,00 € HT.

FIN DE LA SEANCE A 21 H 40.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

Emile FINE souhaite connaître le tarif au m² du terrain préempté, ainsi que les précisions sur les deux projets immobiliers évoqués par la Commune.

Alain FARDELLA indique que le prix est de 179 €/m² et qu'il s'agit d'un projet de 6 maisons individuelles en accession à la propriété. Un financement d'un maximum de 70% plafonné à 152 449.02 € permettra de rétrocéder le terrain pour ces logements à caractères sociaux, très encadrés par la réglementation.

Christine VALLA précise qu'en ce qui concerne ce terrain, les logements se vendront construits tandis que pour le lotissement du Pontet il s'agit uniquement de la vente de terrain.

Philippe MICHELON ajoute qu'il ne s'agit pas du même public.

Alain FARDELLA précise que dans le cadre d'un projet d'accession à la propriété, un verrouillage juridique pour éviter une spéculation est prévu.

Odile FINE fait état du dysfonctionnement de deux lampadaires à Moulin Baron.

Alain FARDELLA mentionne que sa demande sera traitée lors de la pose des illuminations prévue cette semaine.

Elle souhaite également connaître les nouveaux tarifs applicables à la salle du 1^{er} étage du Centre Olympique de Boxe. Cette salle ne figurant pas dans la liste des salles ayant vu leur tarif réactualisé, il convient de se renseigner sur le statut de ces salles.

Emile FINE demande également des nouvelles de l'installation de la TNT sur la Commune. Alain FARDELLA et Christine VALLA précisent qu'ils se renseigneront.

Le Maire,

Alain FARDELLA